Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 3 DE L'AP/CP RELATIVE A LA RENOVATION DU SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.037**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date 24 octobre 2024, le Conseil Municipal a créé une Autorisation de Programme relative à la rénovation du site du Centre technique municipal.

Au cours de l'année 2025, le chantier de réfection de la toiture (désamiantage, couverture bac acier en panneaux sandwich) a été réalisé dans des conditions financières et de calendrier plus favorable que prévu. Par ailleurs, le lot pour le renfort de la charpente métallique a été déclaré infructueux dans l'attente d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques et au regard d'un phasage complexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, sans modification du montant global de l'autorisation de programme de reporter le crédit de paiement initialement prévu en 2026 sur l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604037-DE

	Création de l'AP : 24/10/2024	Modification de l'AP 25/03/2025	Modification de l'AP 30/10/2025	Modification de l'AP 30/04/2026	TOTAL
AP	2 700 000€	0	- 205 000€	0	2 495 000€
CP					
2025	700 000€	-100 000€	- 205 000€		395 000€
2026	400 000€	-300 000€		- 100 000€	0
2027	1 000 000€	-750 000€		100 000€	350 000€
2028	600 000€	400 000€			1 000 000€
2029		750 000€			750 000€

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération en date du 24 octobre 2024 créant l'Autorisation de Programme,
Vu les délibérations en date du 25 mars 2025 et du 30 octobre 2025 modifiant l'Autorisation de Programme,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour n°3 de la répartition des Crédits de paiement de l'Autorisation de Programme relative au site du Centre Technique Municipal.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 28 voix pour et 5 abstentions (Catherine LE CARRER**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Julien JAMBET**,** Laure LE MARÉCHAL**,** Tiphaine SIRET)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr